

EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE

CHATEAUBRIANT

Sous le patronage de l'Association Canine territoriale Saint Hubert de l'Ouest

Rue Birent 1er - 44110 Châteaubriant

Samedi 01 juillet 2023



JUGE : Mme Isabelle THEVENON WHIR (🇫🇷)

Club Français du Chien de Terre-Neuve et du Landseer

Association Loi 1901 – N° d'enregistrement D00315087396 APE 9499Z

Siège social : Mme Annie POUVESLE

Lieu-Dit les Cottats – 89330 VERLIN

Site internet : cfctln.org - Courriel : contact@cfctln.org



Monge
Natural Superpremium



EN_1_CLIC
Photographes animalier

Séances photos dans les secteurs suivant 56/35/22/44

Photos individuelle ou de couple (animal/humain)

Prix variable selon :

- Nombres de clichés
- retouches effectuées
- du coût du déplacement

BL 1.012

The advertisement features a dark green background with a white silhouette of a dog and a cat. There are several paw prints scattered around the animals. At the bottom left, there is a small icon of a camera with the text 'BL 1.012'.



PSH
PET'S SHOW
HAIRDRESSER

LA BOUTIQUE DOGINOU
B/D

Chiens - Chats - Chevaux

La Boutique Doginou

The advertisement features a large, fluffy brown and white dog lying down. In the top left corner is the PSH logo. In the top right corner is the La Boutique Doginou logo. Below the dog, the text 'Chiens - Chats - Chevaux' is written in a white, sans-serif font. At the bottom, the name 'La Boutique Doginou' is written in a large, white, serif font.

**CLUB FRANÇAIS
DU CHIEN TERRE NEUVE
ET DU LANDSEER**

**EXPOSITION REGIONALE
D'ELEVAGE**

**CHATEAUBRIANT
Samedi 1^{er} juillet 2023**

*Sous le patronage de la
Société Centrale Canine
(Reconnue d'Utilité Publique,
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture)*



CENTRALE
CANINE

*et de l'Association Canine Territoriale
Saint Hubert de l'Ouest*



**Juge :
Madame THEVENON WHIR**



CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER
Affilié à la Société Centrale Canine - Agréé Ministère de l'Agriculture
Annie POUVESLE Les Cottats 89330 VERLIN
+33(0)684 503 348 +33(0)386 911 770



Qui contacter ?

Adhésions, changement d'adresse	Jean Luc Lassalle	tresorier@cfctl.org
Gestion dossiers lecture dysplasie et cœur	Alain Voiturier	alain.voiturier@gmail.com
Demandes de cotation	Patrick Bernaux	bernaux.patrick@wanadoo.fr
TAN et certificats génétiques santé	Peggy Sauvignat	sauvignat.peggy@orange.fr
Enregistrements résultats d'exposition	Nathalie Pardillos	domainedeflambeau@gmail.com
Challenge beauté - performance	Marina Violet	desempereursdelocean@gmail.com
Délégations régionales	Laurence Godin	bonavista41@gmail.com
Enregistrements résultats concours	J.Michel Hamer	jeanmichel.hamer@gmail.com
Relations informatiques avec la SCC Corrections sur le site (pedigrées/santé) Homologations titres de champion, Attestation classe travail	Annie Pouvesle	contact@cfctl.org
Reportages, photos (revue, publications internet)	Nathalie Pardillos	domainedeflambeau@gmail.com
Accès au site du club pour le webmaster	Annie Pouvesle	annie.pouvesle@gmail.com

Le Comité

Président			
Mme Annie Pouvesle	Les Cottats 89330 Verlin	Tel : 03 86 91 17 70	annie.pouvesle@gmail.com
1er Vice Président et secrétaire			
Peggy Sauvignat	254 route de la Tour Blanche 24650 Chancelade	Tel : 06 09 04 83 31	sauvignat.peggy@orange.fr
2ème Vice Président			
Laurence Godin	5 rue Neuve 41100 PEZOU	Tel : 06 61 45 86 00	bonavista41@gmail.com
Trésorier			
Jean-Luc Lassalle	Lande de Truzeau 44240 La Chapelle/Erdre	Tel : 02.40.72.59.40	tresorier@cfctl.org
Administrateurs			
Jonan Schibeny	26 rue de l'Eglise 90200-LEPUIX GY	Tel : 06 29 99 00 97	jonan.schibeny@wanadoo.fr
Nathalie Guérini	181 Rte de Sausset 13500 Martigues	Tél : 06 15 35 86 53	nathalieguerini113@gmail.com
Nathy Pardillos Seguet	lieu dit le Riveau 86330 St Jean de Sauves	Tél ; 06 81 50 19 94	domainedeflambeau@gmail.com
Marina Violet	6 route de la Gaspaterie 50390 BESNEVILLE	Tel : 06 78 52 87 52	desempereursdelocean@gmail.com
Laurence Didier Rolland	Chez Dolas 63290 PUY GUILLAUME	Tél : 06 82 42 41 45	lcdmnewf@yahoo.fr

REMERCIEMENTS

Tout d'abord merci à vous tous qui avez choisi de répondre à l'initiative de D. Brossaud avec l'entier soutien du Comité.

Nous nous retrouvons aujourd'hui sur le lieu de l'exposition nationale de Châteaubriant avec l'accord de Madame Ginette Bourasseau, présidente de l'ACTSHO. Cette année, des nouveautés : 2 expositions avec attribution du CACS, dont une en semi-nocture, ce qui a permis de vous proposer notre Régionale d'élevage en début de journée. Trois expositions sur le même week-end au même lieu, une occasion de profiter au maximum de son déplacement.

Merci à Madame Isabelle Thévenon Whir de consacrer ce week-end au Terre Neuve et au Landseer pour juger nos races. Nous faisons grande confiance à sa connaissance de nos chiens et à ses qualités relationnelles.

Nous devons remercier l'ACTSHO pour son soutien car elle prend en charge la totalité des frais de déplacement et d'hébergement de notre juge de RE mais aussi du juge, E. Paulsen que nous avons choisi pour juger la spéciale. J'espère qu'en retour, vous êtes nombreux à participer aux expositions de la canine territoriale.

Remerciements aux nombreux sponsors qui dotent cette manifestation pour votre plaisir et dont vous retrouvez les "logos" tout au long de ce catalogue.

Au nom du CFCTNL, nous vous souhaitons une journée agréable et riche en rencontres.

Annie Pouvesle et Dimitri Brossaud



REGLEMENT

Règlement de l'exposition

1 : LIEU, DATES

L'exposition se tiendra à Chateaubriant le 1er juillet 2023

2 : ARRIVÉE ET JUGEMENTS

L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 heures. Les jugements commenceront à 9h précises et pourront être interrompus pour le déjeuner. Si les jugements sont prévus avec horaires déterminés par races et classes, ces derniers seront affichés à l'entrée de chaque ring.

3 : SORTIE DES CHIENS

La sortie des chiens s'effectuera selon le règlement propre à chaque exposition.

4 : SERVICE VÉTÉRINAIRE

Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

5 : TOILETTAGE

Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition et à proximité du ring en utilisant des substances ou un quelconque matériel. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

6 : PRÉSENTATION

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilette plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

Lors de la présentation du chien sur le ring, le « double Handling », est interdit. Personne ne peut, à l'extérieur du ring, appeler ou exciter le chien avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de nonrespect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

Lors du jugement des classes individuelles, le présentateur n'est pas autorisé à porter de vêtement affichant ostensiblement le nom de l'élevage.

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les potences sont interdites dans les expositions.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procé-

dure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Obligation est faite à l'organisateur d'effectuer des contrôles.

7 : ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés intégralement, attendu que l'Association organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

8 : ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, voir règlement des juges. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI. Les chiens de la 1ère catégorie ne sont pas admis.

Seront refusés :

- Les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes d'Affixe et Classe de Reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (papier ou online) Pour les engagements en Groupe ou Classe d'Affixe et Classe de Reproducteurs, le droit d'engagement est fixé par l'organisateur pour au minimum 3 chiens engagés qui devront être préalablement être inscrits dans une classe individuelle et en avoir acquitté le montant.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. L'exposant imprimera son attestation d'engagement par Internet ou recevra de l'organisateur un accusé de réception ; ces documents devront être présentés à l'entrée de l'exposition.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Jeune, Champion, Puppy, Baby et Vétéran.

9 : ON PEUT ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES

CLASSE INTERMEDIAIRE Pour les chiens âgés de quinze à vingt-quatre mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé

CLASSE OUVERTE Pour les chiens âgés de quinze mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

CLASSE TRAVAIL Pour les chiens âgés de quinze mois minimum, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail délivrée par la SCC. (photocopie à joindre à la feuille d'engagement). La date de prise en

compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. La récompense doit être obtenue avant la dernière date de clôture des engagements à l'exposition.

CLASSE BABY (facultative)- 4 à 6 mois et à jour des vaccinations préconisées La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour...

CLASSE PUPPY (facultative) - 6 à 9 mois et à jour des vaccinations obligatoires La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé . Le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur - Prometteur - Assez Prometteur - Suffisant). Elle ne donne pas lieu à classement mais peut faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » de race, du groupe, du jour...

CLASSE DE JEUNE (obligatoire)- Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois.La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé . Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.

CLASSE CHAMPION (obligatoire)- Réserve exclusive- ment aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI - et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation) âgés de 15 mois minimum. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé. Le titre de Champion doit être homologué au plus tard à la date fixée pour la clôture des engagements à la manifestation.

CLASSE VÉTÉRAN (obligatoire) - Possible à partir de 8 ans Cette classe donne droit à l'attribution d'un qualificatif et à un classement.

Pour être inscrit dans les classes ci-dessous, le chien doit également concourir, à titre individuel.

CLASSE d'AFFIXE (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte de 3 à 5 chiens de même race et variété, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur, mais pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur .

CLASSE de REPRODUCTEURS (Classe pouvant être constituée au poteau) Comporte 1 reproducteur (mâle ou femelle) présenté avec de 3 à 5 de ses descendants au 1er degré, pouvant être nés chez des producteurs différents et pouvant appartenir à plusieurs exposants différents. Le classement, basé sur l'homogénéité du type, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

Autre catégorie :

Chien « ne concourant pas » :

Pour tout chien âgé de 4 mois minimum, titulaire d'un document d'origine LOF ou inscrit à un livre reconnu FCI et possédant un carnet de santé à jour.

Ce chien figure au catalogue, mais ne participe à aucun jugement de l'exposition et ne peut être confirmé à cette occasion.

10 : RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être réglé :

- Au moyen d'un titre de paiement à l'ordre du CFCTNL adressé par voie postale à l'organisateur en même temps que la feuille d'engagement.
- Par prélèvement CB si l'engagement est fait par la voie Internet.

11 : CLÔTURE DES ENGAGEMENTS

La clôture des engagements est fixée par les organisateurs. Tout engagement matériel effectué après la date fixée par les organisateurs (date de réception) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

12 : REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) Des engagements : L'association organisatrice se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.
- 2) Des chiens à leur entrée ou en cours d'exposition :
 - a) ceux refusés par le Service Vétérinaire
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés
 - c) Dans ces deux cas les engagements ne seront pas remboursés
 - d) Ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
 - e) Ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.
 - f) Les chiens estropiés, borgnes aveugles et les chiennes allaitantes.

13 : JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert-confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens y compris les confirmations. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront disqualifiés. Les chiens absents au moment du jugement ne seront pas classés, mais le juge a la faculté de les examiner, de leur attribuer un qualificatif officiel sans les classer.

14 : QUALIFICATIFS

Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT - ne doit être attribué qu'à un chien se rapprochant de très près du standard idéal de la race, présentant en parfaite condition, donnant une impression d'ensemble harmonieux et présentant un tempérament équilibré, ayant "de la classe" et une allure brillante. La supériorité de ses qualités vis-à-vis de la race permettra d'ignorer quelques petites imperfections mais il possédera les caractéristiques typiques de son sexe.

TRES BON - ne sera attribué qu'à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions et en condition correcte. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON - doit être attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT - est à attribuer à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition optimale.

DISQUALIFIE - Le sujet ne correspond pas au type requis par le Standard. Il est « non confirmable » pour des raisons morphologiques ou comportementales. La raison pour laquelle il reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Les chiens ne pouvant prétendre à l'un des qualificatifs ci-dessus ne pourront pas rester dans le ring et se verront octroyer le qualificatif suivant :

NE PEUT ÊTRE JUGE : ce qualificatif est attribué à un chien dont l'attitude sur le ring rend impossible toute appréciation du mouvement et des allures. Il s'applique également à un chien qui refuse de se laisser examiner par le juge, rendant impossible l'évaluation de la denture, de l'anatomie et de la structure, de la queue ou des testicules. Sont également concernés les chiens chez lesquels le juge détecte des traces d'opérations ou de traitements destinés à le tromper. Ce qualificatif est également valable lorsque le juge a de fortes raisons de penser que des opérations ont été pratiquées, visant à corriger la condition originale du chien ou ses caractéristiques (paupière, oreille, queue).

La raison pour laquelle un chien reçoit ce qualificatif doit être mentionnée sur le rapport du juge.

Dans chaque classe, sauf les classes Baby et Puppy, les quatre meilleurs chiens seront classés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement. Le 1er prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON (les chiens qualifiés BON ou SUFFISANT ne pourront prétendre à un classement).

15 : RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à **trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation**. Cette caution restera acquise à la société organisatrice si, après examen des réclamations, celles-ci sont reconnues sans fondement par les instances compétentes.

16 : SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- Ceux qui auront introduit un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la Société Centrale Canine.

17 : CONFIRMATION

La prise en compte de toute demande exigera que le dépôt des documents liés à la confirmation soit fait auprès du secrétariat de ring avant l'examen du chien.

Les juges devront refuser toute confirmation dont le formulaire de demande n'aurait pas été correctement rempli et signé par le propriétaire et accompagné du titre de naissance ainsi que de la carte d'identification du chien à confirmer. En cas de doute la carte d'identification fait foi.

18 : PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

19 : AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT A L'ÉTRANGER

L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

Par la Société Centrale Canine

Publié 25/08/2021 à 16:05 - Mis à jour le 25/08/2021 à 16:08

La Centrale Canine s'engage pour le Bien-être des chiens en rédigeant le Guide des Bonnes Pratiques en élevage canin. Il a pour objectif de recenser les actions à mettre en place pour s'assurer du bien-être de son (ou ses) chien(s).

Le bien-être est défini par 5 libertés fondamentales :

1. L'absence de soif, de faim ou de malnutrition
2. L'absence d'inconfort physique
3. L'absence de douleur, de blessure, de maladie
4. L'absence de peur, de stress, de détresse (aspect psychologique)
5. L'expression des comportements normaux, par exemple : la possibilité de creuser, courir, interagir avec ses congénères, explorer, ...

Il est indispensable de veiller au respect de ces 5 libertés pour que nos chiens puissent être toujours dans un état de bien-être optimal !

Responsable du bien-être animal sur la manifestation : identifié sur place.

DIRECTIVES D'ELEVAGE

DIRECTIVES D'ÉLEVAGE pour figurer sur la liste des éleveurs membres CFCTNL respectant ces directives.

(précédente version 2012 / révisée mai 2021 et mars 2023) Ces directives sont révisables à tout moment sur décision du Comité.

En préambule, nous rappellerons que tout éleveur, en devenant titulaire d'un affixe, s'est engagé auprès de la SCC :

« L'affixe, qui peut être assimilé à la raison sociale de l'élevage, en assure, en quelque sorte la traçabilité ainsi que la signature. C'est la preuve de son engagement, sa profession de foi. Cela implique que l'éleveur s'engage à n'élever que des chiens inscrits au Livre des Origines (L.O.F. pour les français), dans le respect de l'éthique et des règles professionnelles. L'éleveur suit de ce fait les directives des associations spécialisées de races pour la ou les races qu'il a en charge. L'éleveur s'engage ainsi à tout mettre en œuvre pour proposer aux futurs maîtres des compagnons dignes de ce nom. » (Source : <https://www.centrale-canine.fr/articles/laffiche>).

En conséquence, les directives d'élevage du CFCTNL doivent être obligatoirement suivies par tout éleveur occasionnel ou non. Elles tiennent compte des spécificités de nos races molossoïdes. Si elles ne concernent pas les méthodes de sélection (in-breeding, out-breeding, etc.), elles sont un guide pour la production de sujets se rapprochant le plus possible du standard, c'est-à-dire du modèle idéal, tout en protégeant la santé des reproducteurs et de leurs descendants. En définissant l'éthique de l'élevage, à laquelle nous devrions tous adhérer par respect pour nos Terre-Neuve et Landseer, elles sont un engagement vis-à-vis de nos races.

Ces directives sont les suivantes :

1. L'éleveur s'engage à respecter la réglementation en vigueur (Arrêté du 7 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 3 avril 2014, les réglementations FCI et SCC) et à ne produire que des Terre-Neuve et/ou des Landseer inscrits au L.O.F., donc issus de parents dûment confirmés avant la saillie et identifiés génétiquement (ADN).
2. L'éleveur s'engage à ne vendre ni chiots ni adultes : - à des revendeurs, - à des laboratoires, - à des animaleries, - dans des foires et des salons aux chiens.
3. Tous les chiens vivant à l'élevage doivent être entretenus, soignés, alimentés et traités avec respect. Tous les chiens ou chiots présents à l'élevage, reproducteurs ou non, doivent bénéficier d'un gîte adapté à leur stade physiologique.
4. Les propriétaires de reproducteurs mâles ou femelles s'engagent à présenter, au moins une fois par an, une partie de leur cheptel à la Nationale d'Élevage ou au Championnat de France ou à une Régionale d'Élevage.
5. Une femelle ne reproduira pas avant l'âge de 18 mois, ni après l'âge de 8 ans. Elle ne pourra faire plus de 3 portées sur une période de 24 mois.
6. Il est demandé aux éleveurs, qu'ils soient occasionnels ou non, ainsi qu'aux propriétaires d'étalons :
 - de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie de la hanche. Un chien stade C ne pourra reproduire qu'avec un chien stade A ou B. Au delà du stade C, la reproduction est à proscrire.
 - de faire radiographier leurs reproducteurs (TN et LDS) en vue du dépistage de la dysplasie du coude. Un chien stade 2 ou 3 ne pourra reproduire qu'avec un chien stade 0 ou SL. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008 ;
 - de faire effectuer sur leurs reproducteurs (TN) un contrôle cardiaque par écho-doppler. Un chien atteint de sténose légère (stade 1) pourra reproduire avec un stade 0 à condition de faire dépister les sujets produits par écho-doppler. Au-delà de ce stade, la reproduction est à proscrire. Cet examen est obligatoire pour les reproducteurs nés depuis le 4 avril 2008. Depuis le 1er juin 2010, les examens doivent obligatoirement être lus par le lecteur officiel ; les résultats antérieurs par écho-doppler doivent répondre aux exigences d'âge (15 mois) et indiquer que le chien est indemne de sténose aortique.
 - de faire dépister leurs reproducteurs (TN et LDS) pour la cystinurie. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.
 - de faire dépister leurs reproducteurs (LDS) pour la Myélopathie dégénérative par test génétique. Un chien porteur sain ou non testé ne pourra reproduire qu'avec un chien testé génétiquement indemne ou issu de "Parents libres" avec filiation ADN. Un chien malade ne reproduira pas.
7. L'éleveur s'engage à ne produire que des chiots de couleurs reconnues par le standard en vigueur. L'éleveur restera vigilant quant aux mariages de couleurs ou de récessivités de couleurs différentes, plusieurs laboratoires proposant des tests d'identification de couleur.
8. L'éleveur, lors de la vente de ses chiots, informera l'acquéreur de l'existence du CFCTNL et lui remettra une demande d'adhésion comportant sa signature de parrainage.

Le respect de ces directives est impératif pour pouvoir figurer sur la « Liste des éleveurs du CFCTNL respectant les directives d'élevage ». Toutes les portées produites par le signataire de ces directives devront les respecter.

CALENDRIER CFCTNL

CLUB FRANÇAIS DU CHIEN TERRE NEUVE ET DU LANDSEER www.cfctnl.org

Spéciales 2023 CFCTNL engagements sur www.cedia.fr ou www.sccexpo.fr

DOUAI	CACIB	16 juillet	Anne DYTRYCH
EVREUX	CAC	18 mai	PRUNIER E.
PERIGUEUX	CACIB	11 juin	B PASSIN
CHATEAUBRIANT	CAC	2 juillet	E PAULSEN
DIJON	CACIB	3 septembre	POUVESLE B.
MARGNY COMPIEGNE	CACIB	17 septembre	POUVESLE A.
BEZIERS	CACIB	15 octobre	BARDET J.
MARSEILLE	CACIB	26 novembre	LAFAY C.
NANTES	CACIB	10 décembre	DUPAS J.J.
QUIBERVILLE	CAC	23 juillet	PAPIN J.
ST MACAIRE	CAC	8 octobre	MC CRESSON TAHON

Régionales 2023 engagements www.cfctnl.org

COURSEULLES sur MER	RE	17 juin	DETENDER C.
CHATEAUBRIANT	RE	1er juillet	THEVENON I.
SAINT-CYR en Poitou	RE	15 juillet	PRESSIAT V.
BILLIERS	RE	5 août	PRUNIER E.
MARGNY COMPIEGNE	RE	16 septembre	DELAUNAY M.P.
CUBLIZE annulé	RE	17 septembre	KONRAD (Serbie)
RAMOUZENS	RE	30 septembre	PASSIN B

Championnat engagements www.sccexpo.fr

BROGNON (spéciale)	CACIB	3 juin	A Taborda
BROGNON	championnat	4 juin	Ilona Mononem

Concours Travail à l'eau sauvetage club

SAINT-CYR en Poitou	TAE	16 juillet	Bernard POUVESLE
---------------------	-----	------------	------------------

Renseignements complémentaires : contact@cfctnl.org





ADHESION 2023

Pour plus de lisibilité, ce document peut être rempli avec votre clavier avant impression.

<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion	<input type="checkbox"/> Terre-Neuve	<input type="checkbox"/> Landseer
<input type="checkbox"/> Particulier	<input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> N° adhérent : <input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Pratique le travail à l'eau au club : <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> Eleveur Affixe <input type="text"/>	

Adhérent principal :

Nom : Prénom :
Adresse email :

Adhérent couple :

Nom : Prénom :
Adresse email :

Adresse postale :

Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Tel : GSM :

RENOUVELLEMENT ou PREMIERE ADHESION (y compris droits d'entrée)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Membre actif seul 38€ | <input type="checkbox"/> Membre Bienfaiteur 76€ |
| <input type="checkbox"/> Couple 45€ | <input type="checkbox"/> Couple Bienfaiteur 90€ |

REGLEMENT

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du CFCTNL |
| <input type="checkbox"/> Virement (IBAN : FR76 1100 6429 0052 1428 8190 017 - SWIFT : AGRIFRPP810) |
| <input type="checkbox"/> Espèces |

Les cotisations sont valables pour l'année civile du 1er janvier au 31 décembre, avec renouvellement au plus tard le 31 mars de chaque année. L'adhésion comprend l'abonnement à Terre-Neuve et Landseer magazine.

L'inscription donne lieu, pour le Club Français du Chien Terre Neuve et du Landseer en tant que responsable de traitement, à la collecte et au traitement automatisé de données à caractère personnel. Ce traitement a notamment pour base légale l'exécution du contrat d'adhésion liant le club à ses adhérents. Il est effectué conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Vos données ne seront utilisées que pour permettre l'identification des membres du club afin d'assurer le bon fonctionnement de celui-ci. Vous autorisez le CFCTNL à communiquer occasionnellement vos coordonnées à nos prestataires (pour mise à jour du site internet, réception bulletin de liaison...).

Le CFCTNL s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ne pas partager vos données autrement que pour les besoins propres et internes à l'association (invitation, concours...).

Vos données sont conservées pendant toute la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, de portabilité, d'opposition et de suppression des données personnelles vous concernant. Vous disposez enfin du droit de définir des directives définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès, ces droits. Vous pouvez exercer ces droits en adressant un courrier au siège social ou un mail à adhesion@cfctnl.org et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

En l'absence d'accord (coche dans la case), l'adhésion ne sera pas validée

Date : Signature : Parrainé par :
(2)(3) (facultatif)(1)

ENVOYEZ A :

Jean Luc LASSALLE - Les Landes de Truzeau, 44 route de Belle Île - 44240 LA CHAPELLE sur ERDRE
ou par E-mail à adhesion@cfctnl.org (joindre obligatoirement le justificatif de paiement).
N'oubliez pas de nous signaler tout changement d'adresse postale ou Email.

(1) Uniquement pour les nouvelles adhésions.

(2) Par sa signature, l'adhérent s'engage à respecter les Règles de la Cynophilie, de la SCC, les statuts et le règlement intérieur du CFCTNL

(3) Par sa signature, l'adhérent autorise le CFCTNL à publier des photos de son (ses) chien(s) notamment dans la revue du club, le site internet et page Facebook

Statistiques des chiens inscrits

2e GROUPE

TERRE NEUVE.....26

JEUNE MALES.....	De 1 à 2.....	2
OUVERTE MALES.....	De 3 à 4.....	2
TRAVAIL MALES.....	De 5 à 5.....	1
CHAMPION MALES.....	De 6 à 8.....	3
BABY FEMELLES.....	De 9 à 10.....	2
JEUNE FEMELLES.....	De 11 à 13.....	3
INTERMEDIAIRE FEMELLES.....	De 14 à 15.....	2
OUVERTE FEMELLES.....	De 16 à 22.....	7
CHAMPION FEMELLES.....	De 23 à 23.....	1
VETERAN FEMELLES.....	De 24 à 26.....	3

LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN..... 10

JEUNE MALES.....	De 27 à 28.....	2
INTERMEDIAIRE MALES.....	De 29 à 29.....	1
CHAMPION MALES.....	De 30 à 30.....	1
BABY FEMELLES.....	De 31 à 32.....	2
JEUNE FEMELLES.....	De 33 à 34.....	2
OUVERTE FEMELLES.....	De 35 à 35.....	1
VETERAN FEMELLES.....	De 36 à 36.....	1

Soit 36 chiens inscrits pour 17 classes dans le 2e Groupe

Soit 36 chiens inscrits pour 17 classes à l'exposition de R.E. Terre Neuve et Landseer - 44

Mme THEVENON-WHIR Isabelle (36)

TERRE NEUVE

CLASSE JEUNE Mâles : 2
CLASSE OUVERTE Mâles : 2
CLASSE TRAVAIL Mâles : 1
CLASSE CHAMPION Mâles : 3
CLASSE BABY Femelles : 2
CLASSE JEUNE Femelles : 3
CLASSE INTERMEDIAIRE Femelles : 2
CLASSE OUVERTE Femelles : 7
CLASSE CHAMPION Femelles : 1
CLASSE VETERAN Femelles : 3

LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN

CLASSE JEUNE Mâles : 2
CLASSE INTERMEDIAIRE Mâles : 1
CLASSE CHAMPION Mâles : 1
CLASSE BABY Femelles : 2
CLASSE JEUNE Femelles : 2
CLASSE OUVERTE Femelles : 1
CLASSE VETERAN Femelles : 1

TERRE NEUVE

CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle

1 OUKAYA FOREVER TREFLE A 4 FEUILLES

LOF : 058419 Tat : 250269610288559 né le 07/03/2022 ((CH) GOLDEN OAK WHY NOT AT OUKAYA FOREVER X OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

2 TANKA DES COMPAGNONS DE POSEIDON

LOF : 058333 Tat : 250269610265492 né le 14/05/2022 (ORION DU DOMAINE DES HAUTES PRAIRIES X PEACH AU CLOS D'AUTREFOIS) Prod. Mme BARROUX Stéphanie Prop. M. BELOT Franck

CLASSE OUVERTE MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle

3 MONTEVENTO'S GIANLORENZO BERNINI

LOI : 21/48646 Tat : 380260140249547 né le 29/12/2020 (MONTEVENTO'S QUINTILIANO X MONTEVENTO'S OMNIA SOL TEMPERAT) Prod. Mme CASTELLANI Cristina Prop. Mlle VIOLET Marina

4 POSEIDON THEVAINE DE LA BAIE BONAVIDA

LOF : 055936/07603 Tat : 250269811744405 né le 01/12/2019 (LITTLE BEARS GARAMANTEAKA JAKE X ADDICTED TO LOVE JOURNEY OF A SEAMAN) Prod. Mme GODIN Laurence Prop. Mlle FONTAINE Dorianne

CLASSE TRAVAIL MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle

5 PABLO PICASSO DES EMPEREURS DE L'OCEAN

LOF : 055040/07579 Tat : 250269608214409 né le 23/01/2019 (ISSEHO DES VALLONS DU LYS X L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. Mme VIOLET Marina Prop. Mlle VIOLET Marina

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle

6 LANDS OF ENDLESS LOVE FJORD

COR : 2000235 Tat : 642090001954534 né le 28/07/2021 (YOU ARE OUR HEART TENDER EBONY AKKA X PITERNYUF DIRE STRAITS BUBBLE) Prod. M. RAPEANU Andrei Prop. Mme HERBAI Gabriela

7 OUKAYA FOREVER RUSSELL CROWE

LOF : 056326/07673 Tat : 250269608555681 né le 11/04/2020 ((CH) OUKAYA FOREVER LE GRAND AMI FOR-AKVIAN-SONG X OUKAYA FOREVER NAOMI CAMPBELL) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

8 RENJO DE LA TERRE DES OURS

LOF : 056841/07727 Tat : 250269590400059 né le 27/11/2020 (ZENITH DEGLI ANGELI NERI X LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mme VERNET Marie-Christine

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle

9 THE BLACK STAR SAPPHIRES UNA BELLA ONDA NERA

LOF : 058876 Tat : 250269591203547 née le 18/02/2023 ((CH) STEALBEARS BOSTON X SOUL O F SILENCE DE LA CONTREE DU MILIEU) Prod. M. GUIMIER Johann Prop. Mlle VIOLET Marina

10 UBLY FORTY I GOT YOU BABE DE LA BAIE BLANCHE

LOF : 058859 Tat : 250269591204943 née le 11/02/2023 (EASY RIDER PLACE ON EARTH X SHANEL DITE SWEETY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. M. Mme CRESSON-TAHON Erick et Marie-Claude Prop. Mme M. FOUQUET Bérengère et Laurent

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle

11 OUKAYA FOREVER THE WORLD IS NOT ENOUGH

LOF : 058589 Tat : 250269610389301 née le 11/05/2022 (MISSISSIPPI MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

12 OUKAYA FOREVER THIS IS A MAN'S WORLD

LOF : 058590 Tat : 250269610389265 née le 11/05/2022 (MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mlle THIEBAUT Laura

13 SOCATHAN'S CELEBRATE YOUR LIFE

DKK : 14053/2022 Tat : 208274000116374 née le 19/06/2022 (SOCATHAN'S BUILT LIKE A BEAR X NANOBEARS THE SECRET OF LOVE) Prod. Mme PILBORG Anette Prop. Mme COLLIN Séverine

CLASSE INTERMEDIAIRE FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**14 OUKAYA FOREVER TERRE PROMISE**

LOF : 058421 Tat : 250269610288470 née le 07/03/2022 ((CH) GOLDEN OAK WHY NOT AT OUKAYA FOREVER X OUKAYA FOREVER PERLE-DE-LAIT) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

15 SUR-LE-TOIT-DU-MONDE DE LA TERRE DES OURS

LOF : 058040 Tat : 250269590670042 née le 31/12/2021 (ANTARYAMIN DENZEL WASHINGTON X LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mme RUIZ Karine

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**16 OUKAYA FOREVER RUN THE WORLD**

LOF : 056249/10086 Tat : 250269608555637 née le 12/04/2020 (MONTEVENTO'S ZAMPA DI ORSO OUKAYA X OUKAYA FOREVER MA CHE BELLA) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mlle THIEBAUT Laura

17 REINA DEL FLOW DU CLOS DES ABYSSES DE PROVENCE

LOF : 056668/10185 Tat : 250268743530992 née le 08/08/2020 (CANNON BEAR'S WHERE DO WE GO X SCHIMO'S FOREVER YOUNG) Prod. Mme GUERINI Nathalie Prop. Mme GUERINI Nathalie

18 RIBELLA DE LA BAIE DE PEMPOUL

LOF : 056800/10244 Tat : 250269608573855 née le 12/10/2020 (NOIR DESIR DE LA BAIE DE PEMPOUL X NIAGARA DE LA BAIE DE PEMPOUL) Prod. M. LE REST Patrice Prop. Mlle POSTAIRE Mathilde

19 ROAZHON THEVAINE DES OURSONS DU VEXIN NORMAND

LOF : 056558/10142 Tat : 250269608794257 née le 13/09/2020 (NAUTYLUS DU DOMAINE DES HAUTES PRAIRIES X ORCA DES OURSONS DU VEXIN NORMAND) Prod. Mme M. CHAPPELLIERE Martine / POUILLY Gilles Prop. Mlle FONTAINE Dorianne

20 ROMY DES EMPEREURS DE L'OCEAN

LOF : 056697/10101 Tat : 250269608787748 née le 24/10/2020 (ISSEHO DES VALLONS DU LYS X L'EAUD'ISSEY DE LA BAIE BLANCHE) Prod. Mme VIOLET Marina Prop. Mme BOULAY Isabelle

21 ROSE'WANTED ONAW

LOF : 054892/09857 Tat : 250269590052564 née le 25/08/2018 (ORIGINAL LIMITED EDITION MILKY WAY X ROSE'WANTED IPSY) Prod. M. LECOMTE Thierry Prop. Mlle POSTAIRE Mathilde

22 SAVETEIN DES MERVEILLES DU LYS

LOF : 057194/10159 Tat : 250269608866998 née le 08/03/2021 (NINJA FU X LINKA) Prod. Mme RAVOIN Nathalie Prop. Mlle SURIRAY Anne

CLASSE CHAMPION FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**23 OUKAYA FOREVER PETITE AMIE**

LOF : 055960/09984 Tat : 250269608402068 née le 31/08/2019 (MISSISSIPPI-MISSOURI UNCAS X OUKAYA FOREVER LIBERTE DE PENSER) Prod. Mme DELACROIX Sophie Prop. Mme DELACROIX Sophie

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**24 GODWIN DE CHILD OF BRICE**

LOF : 045180/08547 Tat : 250269604464049 née le 11/08/2011 (ADIBOU DU PRE AUX VANNEAUX X EOWIN DU DOMAINE DE FLAMBEAU) Prod. Mme PAPIN Isabelle Prop. Mme VERNET Marie-Christine

25 I-LOVE-SEA-FOR-EVER DES VALLONS DU LYS

LOF : 048646/09025 Tat : 250269606065815 née le 19/09/2013 (KODIAK ACRES DES VALLONS DU LYS X GRACE KELLY DES VALLONS DU LYS) Prod. M. BOUYER Franck Prop. Mlle VIOLET Marina

26 LA FRAMBOISE DE LA TERRE DES OURS

LOF : 050929/09325 Tat : 250269606407521 née le 08/06/2015 (QUOVADIS DEGLI ANGELI NERI X GODWIN DE CHILD OF BRICE) Prod. Mme VERNET Marie-Christine Prop. Mme VERNET Marie-Christine

LANDSEER - TYPE CONTINENTAL EUROPÉEN**CLASSE JEUNE MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle****27 FIZZ FROM PARADISE OF THE GIANT MOUNTAIN**

CMKU : EN COURS Tat : 967000010447938 né le 20/08/2022 (MCLOUD VOM NEBELWALD X EILA VON DER SILBERDISTEL) Prod. Mme DRABKOVA Petra Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure

28 TITOUAN DU DOMAINE DU BOUTLANDE

LOF : 004305 Tat : 250269590348423 né le 20/07/2022 (COOPER X PIN UP DU DOMAINE DU BOUTLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme MARGUERY Hélène

CLASSE INTERMEDIAIRE MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**29 SPOCK DU DOMAINE DU BOUTLANDE**

LOF : 004267 Tat : 250269590677061 né le 04/11/2021 (COOPER X PERLE DU DOMAINE DU BOUTLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. M. LEMAN Raphael

CLASSE CHAMPION MALES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**30 COOPER**

LOF : 004240/00522 Tat : 380260043883687 né le 16/12/2019 (AKITO VOM GRAF TOGGENBURG X DALIA FROM ISTRALAND) Prod. Mme STASOLLA Ilenia Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure

CLASSE BABY FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**31 ULTIME DU DOMAINE DU BOUTLANDE**

LOF : 004358 Tat : 250269591236447 née le 05/02/2023 (COOPER X NEYGHE DU DOMAINE DE VAL KURLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure

32 ULTRA DU DOMAINE DU BOUTLANDE

LOF : 004357 Tat : 250269591235906 née le 05/02/2023 (COOPER X NEYGHE DU DOMAINE DE VAL KURLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure

CLASSE JEUNE FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**33 SONNY DEL FIORE LAGO**

LOI : 22143458 Tat : 380260044809302 née le 18/06/2022 (CROCODILE ROCK X FUNNY VOM KREUZFELSEN) Prod. Mme COMINELLI Marta Prop. Mme LALY Anne-Lyse

34 TEKILA DU DOMAINE DU BOUTLANDE

LOF : 004314 Tat : 250269590810429 née le 20/07/2022 (COOPER X PIN UP DU DOMAINE DU BOUTLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme MAUPETIT Marie-Laure

CLASSE OUVERTE FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**35 PAGAILLE DU DOMAINE DU BOUTLANDE**

LOF : 004022/00626 Tat : 250268732647232 née le 24/04/2019 (LOOCKHY DU DOMAINE DE VAL KURLANDE X NEYGHE DU DOMAINE DE VAL KURLANDE) Prod. Mme MAUPETIT Marie-Laure Prop. Mme LALY Anne-Lyse

CLASSE VETERAN FEMELLES - JUGE Mme THEVENON-WHIR Isabelle**36 LUNIKE DU REVE D'ADY**

LOF : 003692/00582 Tat : 250268731354404 née le 16/05/2015 (FREYDRITCH DU DOMAINE DE VAL KURLANDE X GETTA DU REVE D'ADY) Prod. Mlles FAUCHER Géraldine et Chantal Prop. Mme MARGUERY Hélène

Liste des exposants
R.E. Terre Neuve et Landseer - 44 samedi 01 juillet 2023

B		
BELOT Franck		2
BOULAY Isabelle		20
C		
COLLIN Séverine 54, rue de Bayeux 14740 BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE		13
D		
DELACROIX Sophie Le Marnizot 71390 BUXY		1-7-11-14-23
F		
FONTAINE Dorianne 8, le Tertre 35460 TREMBLAY		4-19
FOUQUET Bérengère et Laurent 7, l'Aubépine 85190 BEAULIEU SOUS LA ROCHE		10
G		
GUERINI Nathalie 181, route de Sausset 13500 ST JULIEN LES MARTIGUES		17
H		
HERBAI Gabriela		6
L		
LALY Anne-Lyse La Fresnaye sur Chedouet 8, lieu-dit la Bauge 72600 VILLENEUVE EN PERSEIGNE		33-35
LEMAN Raphael 51, rue de la Guillerville 14940 BANNEVILLE LA CAMPAGNE		29
M		
MARGUERY Hélène 9, rue de la Bellevue 56700 STE HELENE		28-36
MAUPETIT Marie-Laure Le Haut Boutlande 35560 BAZOUGES LA PEROUSE		27-30-31-32-34
P		
POSTAIRE Mathilde 25, cité les Landettes 50340 LES PIEUX		18-21
R		
RUIZ Karine Maison dou Luc 65230 CIZOS		15
S		
SURIRAY Anne 10, la Serfinais 44590 ST VINCENT DES LANDES		22
T		
THIEBAUT Laura		12-16
V		
VERNET Marie-Christine 892, route des Grottes 06530 ST CEZAIRE		8-24-26
VIOLET Marina 6, route de la Gaspaterie 50390 BESNEVILLE		3-5-9-25



Réalisation :

SARL - 67 rue du G^{nl} Leclerc - 67202 WOLFISHEIM - R.C.S. STRASBOURG 389912189
Adresse INTERNET : <https://cedia.fr> - E-mail : expo@cedia.fr

— paris —
BIOGANCE
p u r e é l é g a n c e

dalma.





Partenaire de la SCC



**-10%
POUR
LES MEMBRES
DU CLUB**

Complication de mise bas, césariennes, vices cachés...

Agria à vos côtés pour protéger votre élevage



Protège vos reproducteurs/reproductrices, vos portées et vos chiots



Indemnise en cas de maladie/accident de votre cheptel



Indemnise en cas de décès/perte de capacité reproductive

Rejoignez vous aussi l'Agria Breeders Club !



- Sans cotisation
- Sans engagement
- Sans contrainte

Recevez vos kits à chaque portée

Gratuit

Une pochette santé par chiot

Une assurance offerte par chiot*

Ma Vet'Pocket

Un livret d'accueil de mon chiot

Un guide d'accueil du chiot par chiot

Une couverture pour votre reproductrice

Activez vite votre assurance offerte !
10 jours de protection pour votre investissement

ASSURANCE PREMIER PAS

Comment faire pour en bénéficier gratuitement ?

Contact 01 88 32 24 00

Agria

*voir conditions d'assurance